



SMA

WEBINAR UNTEC – Groupe SMA

mercredi 6 mai 2020



Mesures Exceptionnelles concernant les cotisations

- Possibilité d'aménager sans frais les calendriers de prélèvement pour toutes les entreprises
- Suppression temporaire de toutes les relances de paiement, mises en demeure et résiliations
- Pour les entreprises avec un contrat d'activité révisable (en fonction du chiffre d'affaires ou des encaissements), nous offrons la possibilité d'obtenir par anticipation dès maintenant une réduction des primes en prenant en compte dès maintenant le recul de l'activité
- Réduction d'un mois de cotisation sur PPAB Activité pour les artisans et 1 mois d'assurance auto pour les professionnels, TPE et PME

Souplesse dans l'application des délais des contrats

- Acceptation de décalage des délais en lien avec le contrat d'assurance
- Suspension des mesures de majoration tarifaire pour absence d'une déclaration obligatoire au contrat (par exemple : mise à jour du chiffre d'affaires, intervenants ou fin en chantier)

Extension de garantie sur certains contrats

- Sur les contrats 'Arrêts de travail' (GAT). Extension du contrat aux arrêts hors 'Arrêt Maladie' : arrêts garde d'enfants et personnes fragiles en accord avec ProBTP
- Maintien des garanties de dommages aux ouvrages en cas d'arrêt de chantier lié au confinement (à ce stade jusqu'à 60 jours) sans surprime
- Maintien des garanties dommages Kantor Location aux véhicules et engins qui étaient en location et qui se retrouveraient laissés sur chantier (même en cas de suspension des loyers)
- Assouplissement des mesures de prévention à mettre en place en cas d'inoccupation des bâtiments

Faciliter la mise en œuvre du télétravail pour nos assurés

- Maintien des garanties dommages sur le matériel de l'entreprise quand il est utilisé en télétravail
- Maintien des garanties responsabilité civile de l'entreprise sur les dommages potentiels causés à un tiers par un salarié en télétravail ou le matériel de l'entreprise

Faciliter la reprise du travail malgré l'état d'urgence sanitaire

- Nous offrons la possibilité aux salariés d'utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de la reprise de leur activité professionnelle pendant le confinement même si le contrat est déclaré à usage personnel uniquement. En cas de souci, le contrat Flottes Automobile de l'entreprise pourra aussi s'appliquer.
- En cas de demande d'une entreprise pour l'application du contrat RC sur la faute inexcusable, nous lui confirmons que son contrat peut s'appliquer et protéger l'entreprise des conséquences civiles
- Nous confirmons à nos assurés la possibilité de continuer à exercer leur activité / mission dans le contexte covid-19 et avec les impacts du guide OPPBTP (rôle de référent covid19). Pour les intervenants sur le chantier qui souhaitent pouvoir réaliser la nouvelle mission prévue par le guide OPPBTP (réfèrent covid-19 MOA), nous prévoyons de mettre à jour le contrat pour faire apparaître la nouvelle mission sans surprime.

Actions de solidarité

- SMA a contribué en lien avec la FFA aux 400 M€ pour le fonds de solidarité mise en place par l'Etat pour aider les professionnels et TPE en difficultés
- Création d'un fonds de solidarité pour les dirigeants, sociétaires, non éligibles aux aides de l'Etat, sans ressource, ne percevant aucune rémunération et se trouvant ainsi dans des situations personnelles très délicates

Les pouvoirs publics, les fédérations professionnelles alertent sur le risque fort de multiplication des cyberattaques en cette période notamment liée au développement du travail à distance qui met à mal les mesures de sécurité informatique prises par les entreprises.

Pour accompagner les entreprises dans la gestion de ces risques et outre les mesures de prévention fortes à mettre en place, des solutions d'assurance sont possibles:

- **L'entreprise face aux cyberattaques**: souscription d'un contrat d'abonnement Cyber risques qui va prendre en charge l'ensemble des coûts et frais liés aux préjudices informatiques
- **Le chantier collaboratif face aux cyberattaques** : mise en place d'un contrat Tous Risques Chantier Cyber au bénéfice de l'ensemble des intervenants pour prendre en charge toutes les conséquences d'atteintes aux données et informations contenues dans une maquette et partagées.

Ces contrats intègrent une garantie Assistance 24 h /24 et 7 j/7 avec une plateforme qui qualifie les attaques, accompagne l'assuré pour limiter les dégâts et répare.

SMABTP: Vos contacts

Grégory KRON, directeur Général Adjoint

gregory_kron@groupe-sma.fr

06 08 01 17 08

Marie-Claude BASSETTE-RENAULT, Directrice Construction

marie-claude_bassette-renault@groupe-sma.fr

06 82 91 67 41

Fabienne TIERCELIN , Directrice des Relations Extérieures et du Marketing

fabienne_tiercelin@groupe-sma.fr

06 86 74 27 90

Merci pour votre écoute

www.groupe-sma.fr